



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Le Bureau du Grand Conseil
du canton de Fribourg
Rue de la Poste 1
1700 Fribourg

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/daec

—
T direct: + 41 26 305 10 40
Courriel: chancellerie@fr.ch

Fribourg, le 24 mai 2018

Rapport au Grand Conseil sur le plan directeur cantonal Modalités de traitement

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Député-e-s,

Le Conseil d'Etat transmettra prochainement au Grand Conseil, à titre consultatif, un rapport sur le plan directeur cantonal, conformément aux dispositions de l'art. 17 al. 1 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC, RSF 710.1).

Etant donné les termes des dispositions transitoires de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, le rapport doit impérativement être traité à la session de septembre 2018.

Lors de la précédente révision totale du plan directeur cantonal, votre instance avait décidé de soumettre le rapport précité à une commission parlementaire, malgré son caractère consultatif. Compte tenu de l'ampleur du projet, de la période estivale et de la gestion des agendas des personnes concernées, le Conseil d'Etat m'a chargée de vous demander si vous souhaitez également constituer une commission parlementaire pour examiner ce dossier.

En vous remerciant de l'attention prêtée à cette demande et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Copie

—
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions